

SCPI Rivoli Avenir Patrimoine

SCPI de bureaux à capital variable

Bulletin d'information du 2^e semestre 2023



Période analysée : 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023 Valable du : 1er janvier 2024 au 30 juin 2024



Chiffres clés au 31/12/2023



188 immeubles



Surface du patrimoine **647 639 m²**



Note ESG au 31/12/2022 (1) **61/100**



Taux d'Occupation Financier annuel **89.57** %



Distribution (2) par part du semestre

2,50 € T3 / 2,75 € T4

Taux de distribution 2023

3,56 % ⁽³⁾

sur prix de souscription au 01/08/2023 **4,06 %⁽⁴⁾**



Capitalisation 3 466 M€



Prix de souscription par part 268 €



Prix de retrait par part 246,58 €



Nombre de parts **12 931 848**



Nombre d'associés

37 082

 Environnement, Social et Gouvernance
 avant prélèvement d'impôt sur revenus financiers.
 dividende brut, versé au titre de l'année n / Prix de souscription au l^{es} janvier de l'année n

(4) A titre informatif, dividende brut, versé au titre de l'année n / Prix de souscription au 1^{er} août 2023

Edito

Chers Associés,

Depuis 2021, la zone euro et la France ont subi une hausse généralisée des prix et donc de l'inflation. Pour lutter contre cet effet, la banque centrale européenne a décidé de durcir sa politique monétaire en remontant significativement ses taux directeurs. Cette politique a entrainé une augmentation des taux dits "sans risques", conduisant à une baisse des prix de l'immobilier pour retrouver davantage d'attractivité (hausse du rendement), dans un contexte de fort attentisme se reflétant dans une forte baisse des volumes investis. L'inflation devrait être plus modérée en 2024 (autour de 2,4 % d'après Amundi institute, 01/2024), ouvrant la voie à des probables baisses de taux par la Banque centrale européenne. Cela serait un signe encourageant dans les perspectives de reprise du marché immobilier. Le taux d'occupation financier (TOF) du 2° semestre 2023 ressort à 89,78 %, stable par rapport à celui du 1er semestre (89,66 %).

Les locations du semestre ont porté sur 8,2 M€ de loyers annuels, compensant l'impact des libérations de 6 M€, en hausse comparées à celles de la 1ère partie de l'année 2023.

Aucune acquisition n'a été réalisée au cours de ce semestre.

Trois cessions ont été effectuées pour 84 M€:

- un immeuble de bureaux à Paris détenu via la SCI Parc Avenue, entièrement vacant : 31 M€
- un immeuble de bureaux à Boulogne : 14 M€
- un bâtiment de logistique à Corbas pour 39 M€

D

Laurent Le Viguelloux & Rivca Feldman, Asset Managers Amundi Immobilier

Situé à Corbas à l'est de Lyon, au sein du second hub logistique français, caractérisé par une vacance quasi nulle, l'actif bénéficie d'une localisation dite Prime et d'une très bonne accessibilité. Cette plateforme aux standards actuels a été acquise en vente en l'état futur d'achèvement en 2006 et livrée en 2008. Elle est actuellement louée à 100 % auprès de 5 locataires.

Malgré un contexte de marché très compliqué en investissement immobilier, les fondamentaux de cet actif, les forces et les futures opportunités, ont permis de générer plus de 17 M€ de plus-value pour Rivoli Avenir Patrimoine.

La plus-value générée par cette cession a permis de reconstituer une partie des réserves.



Votre SCPI constate à ce jour 3,95 % de parts en attente dont 1,35 % de porteurs personnes physiques à comparer à la moyenne des parts en attente du marché des SCPI à 1,28 %.

La distribution du 3° trimestre est de 2,50 € par part et celle du 4° trimestre de 2,75 € par part, soit 10,25 € par part sur l'année, identique à celle réalisée en 2022 et conforme aux prévisions annoncées en janvier 2023 sur le bulletin semestriel.

Au titre de 2024, nous maintenons comme pour 2023 des acomptes trimestriels de 2,50 \in par part sur les trois 1^{ers} trimestres, soit une base annuelle de 10 \in par part. En fonction des évènements favorables qui interviendraient les trimestres prochains, la distribution pourrait être ajustée à la hausse.

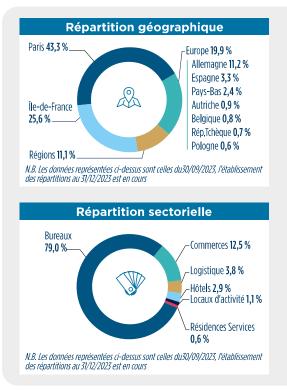
Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons une excellente année 2024.

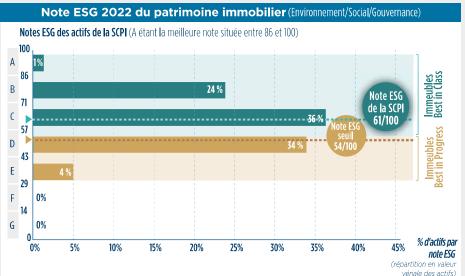
Bien cordialement,

Anne Duperche-Rabant, Gérante de la SCPI

Le patrimoine immobilier de la SCPI*

188 immeubles / 647 639 m²



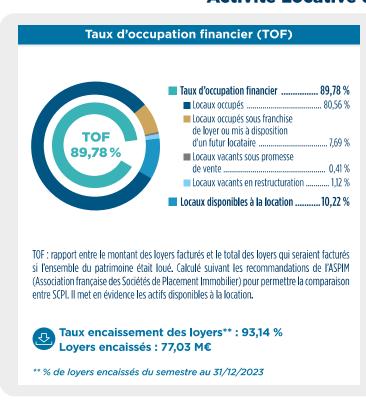


La SCPI a défini une note seuil ESG par immeuble de 54/100 :

- les actifs **Best in Class** bénéficient d'une note ESG supérieure à la note seuil
- les actifs Best in Progress s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de leur note ESG pour atteindre la note seuil

Plus de précisions sont apportées dans le rapport annuel 2022 de la SCPI disponible sur le site Internet Amundi Immobilier.

Activité Locative du 2^e semestre 2023*



Situation Locative		
Locations		Principales locations
Nombre de baux signés	102	20 rue Hector Malot 75012 Paris 5 202 m² de bureaux, bail de 9 ans
		Château des Rentiers 75013 Paris (en indivision) 3 931 m² de résidence service, bail de 10 ans
Surface	26 763 m ²	Calle de Alcala 544 - Madrid Espagne (via la SCI Lahranis) 5 431 m² de bureaux, bail de 10 ans
Montant annuel loyers	8 174 K€	Überseering 2 Hambourg 22297 Allemagne (via la sci Uberseering) 2 820 m² de bureaux, bail de 10 ans
Libération	ıs	Principales libérations
Nombre de libérations	80	38 quai Georges Gorse 92100 Boulogne-Billancourt 2 658 m² de commerces
Surface	11 210 m²	Aleje Jerozolimskie 93 Varsovie Pologne (via la sci Nowo) 1 108 m² de bureaux
Montant annuel loyers	3,1 M€	9-11 allée de l'Arche 92400 Courbevoie (via la sci Seo) 710 m² de bureaux

^{*} Source Amundi Immobilier

Distribution 2023

Par part		T1	T2	T3	T4	Total
Dividende brut	A + B	2,72€	2,52€	2,52€	3,13 €	10,88€
= Dividende avant impôt sur revenus financiers	A	2,50€	2,50€	2,50€	2,75€	10,25€
+ Intégration des Impôts payés par la SCPI pour le compte de l'associé	B = (1) + (2)	0,22€	0,02€	0,02€	0,38€	0,63€
 Impôt payé sur la plus-value des cessions d'actifs 	(1)	0,19€	0,00€	0,00€	0,34€	0,53€
• Impôt payé sur les revenus locatifs provenant des actifs situés à l'étranger	(2)	0,03€	0,02€	0,03€	0,03€	0,10 €
 Impôt payé sur les revenus financiers en France (arrondi) 	(3)	0,10 €	0,09€	0,09€	0,07€	0,35 €**
Dividende versé après impôt sur revenus financiers*	(= (-(3)	2,40€	2,41€	2,41€	2,68€	9,90€
Montant des revenus financiers		0,33 €	0,32 €	0,33 €	0,25 €	1,23 €
Date de versement du dividende		20/04/23	20/07/23	20/10/23	20/01/24	

^{*} L'impôt est de 30 % correspondant aux prélèvements sociaux de 17,2 % et au titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu de 12,8 %. Le montant mentionné est un montant moyen calculé pour une part en jouissance sur la période.

Performances 2023

(Sauf pour le Rendement global immobilier calculé pour 2022)

Taux de distribution 2023 ⁽¹⁾	Taux de distribution sur prix de souscription au 01/08/2023 ⁽¹⁾	Rendement global immobilier ⁽²⁾
3,56 %	4,06 %	-1,32 %
(dividende brut, versé au titre de l'année n / Prix de souscription au 1er janvier de l'année n)	(dividende brut, versé au titre de l'année n / Prix de souscription au 1er août 2023)	(taux de distribution de l'année n + variation de la valeur de réalisation par part entre les années n et n-1)
	form de son de mont luterne (TDI	

Taux de rendement Interne (TRI)

TRI 10 ans 4,08 %

Rentabilité d'un investissement sur une période donnée en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des dividendes bruts sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

(1) valeurs estimées au 31/12/2023 (2) en 2022. Les données 2023 sont en cours d'établissement.

Marché des parts

Marché primaire					
	1er trimestre	2º trimestre	3º trimestre	4 ^e trimestre	Total année 2023
Souscriptions					
Nombre de parts	101 843	74 318	21 450	11 586	209 197
Prix de souscription (€)	306,00	306,00	268,00	268,00	
Montant (€)	31 163 958	22 741 308	5 748 600	3 105 048	62 758 914
Demande de retraits					
Nombre de parts compensées	74 821	54 023	21 572	11 386	161 802
Prix de retrait (€)	281,54	281,54	246,58	246,58	
Montant (€)	21 065 104	15 209 635	5 319 224	2 807 560	44 401 523
Nombre de parts en attente de retrait	0	40 464	165 088	483 364	483 364

Capital social : 1 939 777 200 € au 31 décembre 2023 contre 1 939 765 550 € au 30 juin 2023.

Marché de gré à gré : 657 parts échangées au 2° semestre 2023.

Modalités de souscription et de retrait

Souscription de parts : A compter du 24/07/2023, le prix de souscription par part est de 268 € (commission de souscription incluse) et le prix de retrait par part est de 246,58 €.

Le minimum de souscription est d'une part. Les parts souscrites porteront jouissance à compter du 1er jour du troisième mois suivant la date de souscription.

Retrait et cession de parts : deux possibilités offertes aux associés

1. Retrait des parts (vente des parts par l'associé): s'effectue par une demande de retrait au prix de retrait en vigueur déterminé par la Société de Gestion (prix de souscription diminué de la commission de souscription). La demande de retrait ne peut être satisfaite que si elle est compensée par des souscriptions.

Un associé ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois et ne peut déposer un nouvel ordre de retrait que lorsque le précédent a été totalement satisfait ou annulé. Les parts retirées perdent jouissance à compter du premier jour du mois suivant le retrait.

2. Cession des parts de gré à gré : s'effectue directement entre les associés et sans intervention de la Société de Gestion, à des conditions librement débattues entre le cédant (celui qui vend) et le cessionnaire (celui qui achète).

^{**} Ce montant total est donné à titre indicatif car calculé sur des moyennes trimestrielles arrondies. Les montants réels par associé seront communiqués dans les informations fiscales transmises en avril 2024.



À savoir ce semestre

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE se tiendra le mardi 25 juin 2024 à 14h00.

L'adresse exacte du lieu où se tiendra l'Assemblée sera précisée dans la convocation qui vous sera envoyée.

Nous vous rappelons que vous pouvez voter soit en étant présent à l'Assemblée, soit par correspondance, soit par procuration à l'aide du bulletin de vote qui sera joint à la convocation ou par voie électronique.

Renouvellement du Conseil de Surveillance

Messieurs Christian DELHOMME, Bertrand GOUJON, Guillaume LE DORTZ et Jean-Philippe RICHON ont été nommés par l'Assemblée Générale du 30 juin 2021 pour un mandat de trois exercices expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ainsi, 4 postes sont à pourvoir cette année.

Tout associé, répondant aux critères d'éligibilité rappelés ci-après, peut faire acte de candidature au Conseil de Surveillance, les membres sortants ayant la possibilité de se représenter.

Rappel des règles statutaires et du règlement intérieur pour se porter candidat au Conseil de Surveillance :

- Nombre minimum de parts : 80
- Age maximum: 77 ans au jour de leur nomination ou de leur renouvellement

 Nombre de mandats maximum dans les SCPI (sans distinction de la Société de Gestion qui les gère): 5

La lettre de candidature à télécharger sur le site Amundi Immobilier -Rubrique "Documents" de votre SCPI, doit être adressée accompagnée des pièces justificatives avant le **15 mars 2024.**

Par voie électronique	Par voie postale : lettre recommandée avec accusé de réception
vie-sociale-scpi@amundi.com	Amundi Immobilier Secrétariat Général Vie sociale SCPI Bureau 91A - 05,E24 91-93 Boulevard Pasteur CS 21564 75 730 Paris Cedex 15

Très important :

- en cas de difficulté pour télécharger la lettre de candidature ou toute question relative aux mentions à renseigner,
- si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception de votre candidature dans un délai de 15 jours suivant votre envoi.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec nos Services : Tél. : 0820 04 10 30 / Mail : contact-immobilier@amundi.com

Informations fiscales pour vos déclarations de revenus 2023 et l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) au 01/01/2024

Disponibles sur votre Espace privé fin 1^{ère} quinzaine du mois d'avril et envoyées par voie postale au cours de la 2^e quinzaine d'avril.

Fiscalité

Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

Revenus: les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles situés en France ou à l'étranger et des revenus financiers issus du placement de la trésorerie ou de dividendes versés par les OPPCI (Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier) dans lesquels la SCPI a investi. Les revenus financiers sont soumis à une imposition forfaitaire de 30 % composée de 17,2 % de prélèvements sociaux et de 12,8 % au titre d'impôt sur le revenu. S'agissant des revenus fonciers provenant d'immeubles à l'étranger, ils sont imposés dans les pays où sont situés les immeubles, selon les conventions fiscales entre la France et ces pays. Afin d'éviter la double imposition, ils sont exonérés de l'impôt français sous réserve des règles dites du taux effectif ou du crédit d'impôt.

Plus-values immobilières (PVI): dans le cas de cession de parts, l'impôt sur la PVI est déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé. La Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la PVI. Dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, la Société de Gestion établit la déclaration et paie l'impôt sur la PVI pour le compte de chacun des associés.

Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : Il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers détenus directement ou indirectement par la SCPI. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de référence de la part au 1er janvier de l'année n. Pour les SCPI à capital variable, la valeur IFI = ratio immobilier x valeur de retrait retraitée de certains éléments.

Valeur IFI au 01/01/2024: non communiqué, en cours d'établissement.





Votre site: amundi-immobilier.com

Votre espace privé : <u>espace-prive.amundi-immobilier.com</u>

Nous contacter



associe-amundi-immobilier@amundi.com



0820 04 10 30 - lundi-vendredi (8h30/17h30) /(0,12 €/mn + coût d'un appel)



Amundi Immobilier - Gestion des associés TSA 56003/26906 VALENCE Cedex **Avertissement :** ce document non contractuel ne constitue pas un conseil en investissement / Risque en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection en capital / L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement / Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Rivoli Avenir Patrimoine : Visa AMF SCPI $n^{\circ}12$ -18 du 24/07/2012, n° 17-13 du 05/05/2017, $n^{\circ}18$ -26 du 28/09/2018 et n° 20-02 du 24 janvier 2020.

Amundi Immobilier: 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 France / Site internet: www.amundi-immobilier.com / Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 € 315 429 837 RCS Paris / Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n°GP 07000033.

Conception graphique : Art'6 - Crédit photo : MyPhotoAgency.